ᑲᑎᕕᒃ ᐊᕙᑎᓕᕆᔨᒌᑦ ᐊᔪᕐᓱᐊᕐᑏᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 175E RÉUNION DU CCEK (APPROUVÉ)

DATES: 20, 21 et 22 février 2023

LIEU: Bureau de la Corporation foncière Pituvik, Inukjuak

SONT PRÉSENTS:

Nommé par l'Administration régionale Kativik (ARK):
Michael Barrett

Nommés par le gouvernement du Canada:
Alexandre-Guy Côté, président
Marie-Noëlle Fournier

Nommées par le gouvernement du Québec:
Vanessa Chalifour, vice-présidente
Paule Halley (par vidéoconférence)
André-Anne Gagnon

Secrétaire exécutif
Benjamin Patenaude

Analyste en environnement
Nancy Dea

Analyste de la législation environnementale
Christine Lambert

SONT ABSENTS:
Tunu Napartuk, membre nommé par l'ARK
Raymond Mickpegak, membre nommé par l'ARK
Caroline Girard, membre nommée par le gouvernement du Canada

INVITÉS:
Sarah-Lisa Kasudluak, présidente de la Corporation foncière Pituvik
Ricky Moorhouse, gérant municipal, Village nordique d'Inukjuak
Eric Atagotaaluk, directeur, Pituvik Sarvaq Power Corporation
Frankie Jean-Gagnon, biologiste de la faune, Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik (CGRFRMN)

OBSERVATEURS:
Billy Shecanapish, responsable de l'environnement, Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK)
Lindsay Richardson, consultante, coordinatrice de projet à la NNK, Atmacinta inc.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 175e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 15h le 20 février 2023 au bureau de la Corporation foncière Pituvik à Inukjuak. La vice-présidente ouvre la réunion et invite les membres à proposer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la réunion se déroule selon l'ordre du jour présenté en annexe.

2. Adoption du procès-verbal de la 174e réunion

Les membres examinent le procès-verbal de la 174e réunion du CCEK. En raison de modifications importantes à apporter au document, son adoption est reportée à une date ultérieure. Les membres discutent de certains changements que le CCEK devrait envisager d'apporter à la mise en page des procès-verbaux des réunions du CCEK et de l'ordre dans lequel les différents points de l'ordre du jour sont présentés.

3. Administration

a) Budget

Les membres sont informés que, en raison de changements récents dans les protocoles de sécurité informatique, l'accès au compte bancaire du CCEK par la plateforme en ligne de son institution financière a été entravé et que le secrétaire exécutif s'efforce activement de résoudre le problème.

b) Secrétariat

i. Ressources humaines

Les membres discutent des évaluations annuelles de rendement des employés du secrétariat du CCEK.

ii. Adoption de la politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération

Les membres discutent de la version finale de la nouvelle politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération du CCEK. Les membres rencontrent individuellement les employés du secrétariat pour discuter des résultats des analyses de postes et de la nouvelle grille salariale applicable à leurs fonctions respectives.

iii. Archives

L'analyste de la législation environnementale fait le point sur les faits nouveaux concernant le projet d'archivage des dossiers du CCEK. Une liste de documents dont la destruction a été recommandée par le consultant ainsi que le processus de traitement des documents administratifs du CCEK sont présentés aux membres.

c) Membres

Les membres sont informés que le mandat de M. Alexandre-Guy Côté à titre de membre nommé par le gouvernement du Canada et de président du CCEK prendra fin le 31 mars 2023. La contribution de M. Côté aux travaux du CCEK depuis sa nomination en 2016 a été incommensurable et les membres le remercient pour les excellents services rendus au CCEK. Par ailleurs, les membres discutent de la présidence tournante du CCEK qui sera assumée par un membre nommé par l'ARK en 2023-2024.

d) Dossiers actifs depuis la 174e réunion, correspondance et gestion interne

Les membres passent en revue le tableau des dossiers actifs du CCEK ainsi que le tableau de suivi de la correspondance courante. La composition des différents sous-comités du CCEK est également évoquée par les membres.

e) Site Web

Les membres sont informés que le contenu du portail d'accès sécurisé pour les membres a été envoyé au développeur. Les membres conviennent alors de procéder à la révision annuelle du contenu du site Web du CCEK.

Action

- **Examiner le site Web du CCEK et tenir une rencontre du sous-comité des communications pour évaluer les mises à jour et les changements requis.**

f) Réunion avec les administrateurs

Les membres examinent la liste des points à discuter avec les administrateurs fédéral et provincial du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Il est décidé que les membres et le personnel se réuniront pour préciser chacun de ces points avant la réunion avec les administrateurs.

g) Rapport annuel 2022-2023

Les membres discutent de la version préliminaire du rapport annuel 2022-2023 et indiquent certaines modifications qui devront être apportées au format du document.

4. Rencontre avec des représentants du Village nordique d'Inukjuak et de la Corporation foncière Pituvik

Les membres rencontrent Mme Sarah-Lisa Kasudluak, présidente de la Corporation foncière Pituvik. Elle est accompagnée de M. Ricky Moorhouse, gérant municipal du Village nordique d'Inukjuak. La réunion débute par une présentation du mandat, du fonctionnement et des activités du CCEK. Elle est suivie d'une discussion sur la réhabilitation d'un site abandonné à proximité de la rivière Nastapoka. M. Moorhouse explique que ce site était autrefois une station de recherche exploitée par Pêches et Océans Canada et qu'il contenait une cache de carburant. Les résidents de la communauté expriment fréquemment leurs inquiétudes quant à la contamination pouvant provenir de cette cache de carburant et à son effet sur les populations locales de bélugas. La discussion porte ensuite sur les voies de migration des caribous et sur les inquiétudes concernant l'impact de leurs interactions avec la population de bœufs musqués introduite dans les années 1960 dans le même secteur. Le dégel progressif du pergélisol et ses effets sur le développement de la communauté, l'expansion du lieu d'enfouissement municipal, les projets d'énergie verte et le projet hydroélectrique de la communauté sont également abordés. La rencontre se termine par une discussion sur les éléments présentés lors de la dernière édition du Salon professionnel et conférence Aurores boréales qui s'est tenu du 7 au 11 février 2023 à Ottawa.

Action

- **Assurer le suivi des questions et préoccupations soulevées et transmettre les réponses aux représentants du village nordique et de la corporation foncière.**

5. Gestion des matières résiduelles et dangereuses

a) Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants, MELCCFP

Les membres sont informés que l'entrée en vigueur du Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants est prévue pour le 28 février 2023. Ce règlement, qui relève de la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), s'applique également au Nunavik. Par conséquent, le CCEK est d'avis que l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB) devrait entamer sans plus tarder un dialogue avec l'ARK afin d'assurer une mise en œuvre efficace du Règlement. À la suite d'une discussion à ce sujet avec l'ARK, le CCEK est d'avis qu'il pourrait faciliter les premiers échanges entre ces deux organismes.

Action

- **Rédiger une lettre à l'AQRCB pour expliquer le contexte régional du Nunavik, proposer des stratégies pour la mise en œuvre du système dans les villages nordiques et favoriser une communication efficace avec les organismes de la région.**

b) Rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes - suivi

Les membres discutent d'un projet de lettre adressée au MELCCFP pour demander que le CCEK soit informé des faits les plus récents dans la mise en œuvre des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) contenues dans le rapport de consultation sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. En outre, il est décidé que cette question sera abordée lors de la discussion avec l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ prévue lors de la 176e réunion du CCEK.

6. Présentation et visite de la centrale hydroélectrique Innavik

M. Eric Atagotaaluk, directeur de la Pituvik Sarvaq Power Corporation, présente le projet hydroélectrique Innavik aux membres du CCEK. Il donne d'abord un aperçu des besoins de la communauté d'Inukjuak en matière de production d'électricité et de sa décision de développer des alternatives au système actuel fonctionnant au diesel. Il explique que la communauté d'Inukjuak est bien située géographiquement pour le développement d'un système hydroélectrique au fil de l'eau qui remplacerait entièrement le système actuel de production d'électricité au diesel exploité par Hydro-Québec. Il précise qu'une fois la centrale hydroélectrique opérationnelle, la production d'électricité au diesel sera cependant conservée comme système de secours. M. Atagotaaluk énumère par la suite les partenariats qui rendent le projet possible. Il présente ensuite les caractéristiques de la structure de la centrale, des principales installations et de leur emplacement avant de dresser un aperçu des considérations environnementales et des préoccupations des membres de la communauté soulevées lors des consultations publiques sur le projet. M. Atagotaaluk explique que le projet Innavik a reçu son certificat d'autorisation en 2019 et que la construction de la centrale est toujours en cours. La présentation se termine par une description des avantages économiques et sociaux qui découlent directement du projet Innavik.

Après la présentation, les membres visitent la centrale hydroélectrique et les infrastructures liées au projet.

7. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Mise à jour concernant le rapport de l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

L'analyste de la législation environnementale fait le point sur la publication du rapport de l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation d'impact applicables au Nunavik, sur la présentation des grandes lignes du projet de recherche et des résultats, sur les commentaires reçus de la part des membres du CCEK et sur

l'orientation future de ce dossier. La possibilité d'organiser un atelier régional, dont les participants potentiels seraient déterminés par le CCEK, parallèlement à la publication du rapport sur le site Web du CCEK, est également évoquée par les membres.

8. Activités minières

a) Site minier Asbestos Hill

Les membres sont informés qu'une rencontre avec des représentants du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et du MELCCFP est prévue le 13 mars 2023 afin de discuter des plus récents travaux de caractérisation entrepris sur le site minier Asbestos Hill ainsi que de la mise en œuvre du plan d'action 2022-2025 du MELCCFP sur le traitement des mines d'amiante et des résidus miniers amiantés au Nunavik.

b) Phase 2 du projet minier Nunavik Nickel de Canadian Royalties inc.

Les membres poursuivent leur discussion au sujet de la phase 2 du projet minier Nunavik Nickel de Canadian Royalties inc. et de la demande de modification du certificat d'autorisation délivré en 2008 pour le développement initial de la mine. Il est mentionné que le projet a subi un nombre important de modifications depuis son autorisation et que, conformément à l'article 23.3.12 de la CBJNQ, tous les développements énumérés à l'annexe I doivent automatiquement être soumis aux processus d'évaluation et d'examen prévus au chapitre 23. Au premier point de l'annexe I, il est indiqué que « [t]oute addition, transformation ou modification importante d'exploitations minières existantes » doit être soumise au processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement. Les membres conviennent que cette question devrait être soulevée directement auprès de l'administratrice provinciale du chapitre 23 de la CBJNQ et que la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) devrait être informée.

<u>Action</u>

- **Envoyer une lettre à l'administratrice provinciale pour lui faire part des préoccupations des membres et ajouter la CQEK en copie conforme de cette lettre pour l'informer.**

9. Présentation du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik

Mme Frankie Jean-Gagnon, biologiste spécialiste des ressources fauniques pour le CGRFRMN fait une présentation sur l'organisme et ses activités. La présentation débute par une description sommaire du CGRFRMN établi en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Elle explique que le CGRFRMN a été créé pour valoriser les approches inuites en matière de gestion des ressources fauniques et les intégrer à celles basées sur les connaissances scientifiques conventionnelles. La présentation porte ensuite sur la composition et le mandat du CGRFRMN. En vertu de l'article 5.2.3 de l'ARTIN, le CGRFRMN a pour mandat d'être le principal organisme régissant l'accès aux ressources fauniques et la réglementation afférente dans la région marine du Nunavik. Il a également pour mandat de conseiller les gouvernements, la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions et toute autre entité concernant les mesures d'atténuation et de compensation à exiger des promoteurs commerciaux et industriels pour les dommages causés aux habitats fauniques sur le territoire couvert par l'ARTIN. Mme Jean-Gagnon décrit ensuite le Fonds en fiducie pour la recherche, le Fonds de recherche communautaire et la responsabilité du CGRFRMN de promouvoir et d'encourager la formation des Inuits du Nunavik dans les domaines de la recherche et de la gestion des ressources fauniques. La présentation se termine par une description du processus d'examen des projets réalisés dans la région marine du Nunavik.

Après la présentation, les membres du CCEK discutent de certains enjeux frontaliers et en matière de compétences dans la région côtière du Nunavik.

10. Législation fédérale et provinciale en matière de protection de l'environnement

a) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale

L'analyste en environnement présente une mise à jour de la dernière série de réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact au Nunavik. L'objectif de ces réunions était d'informer les différents organismes d'examen régionaux des discussions récentes tenues avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et des recommandations formulées dans le rapport 2022 du groupe de travail ainsi que de présenter une stratégie pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport. Les membres sont informés que le groupe de travail poursuivra ses travaux dans les mois à venir afin de finaliser son plan d'action en collaboration avec les intervenants de la région.

b) Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social provinciale

L'analyste de la législation environnementale fait le point sur les derniers échanges avec le MELCCFP concernant le projet de règlement omnibus et le Registre des évaluations environnementales en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les membres sont informés que le MELCCFP a l'intention de consulter le CCEK sur le Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets. En conclusion de cette discussion, les membres expriment leur préoccupation quant à la transparence du processus en raison des difficultés d'accéder à l'information produite dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social provinciale au Nunavik, en comparaison avec les possibilités d'accéder à cette information lorsque les projets sont réalisés dans le sud de la province.

11. Changements climatiques

Les analystes présentent un aperçu de différentes initiatives gouvernementales liées à l'adaptation aux changements climatiques. La première présentation porte sur la Stratégie de mobilisation pour l'action climatique du gouvernement du Québec et sur les mesures prises à la suite de la consultation tenue en août 2022. Bien que la Stratégie de mobilisation ait été officiellement lancée le 5 décembre 2022, la manière dont elle s'appliquera au Nunavik n'est pas encore très claire et le plan de communication actuel ne reflète pas adéquatement les particularités de la région. Cette première présentation est suivie d'un résumé du rapport du gouvernement du Canada intitulé *Le Canada dans un climat en changement : Le rapport sur les Perspectives régionales* et, plus particulièrement, du chapitre consacré au Québec et à l'état actuel des connaissances sur les effets des changements climatiques. Il est souligné que ce chapitre présente certaines particularités régionales concernant les effets des changements climatiques et les approches adaptatives. Un dernier document est ensuite présenté, soit le projet de Stratégie d'adaptation au changement climatique du Nunavik produit par la Société Makivvik. Élaborée en collaboration avec des intervenants locaux et régionaux dans la foulée de l'atelier régional qui s'est tenu en novembre 2019, la Stratégie propose quatre objectifs principaux : l'avancement de l'autodétermination et de l'équité pour les Inuits du Nunavik; la préservation de la santé et de la culture inuites; la protection et l'entretien des infrastructures communautaires; et le maintien de la prestation des services essentiels dans la région. Il est mentionné que certaines conclusions de la Stratégie touchent des secteurs d'activités du CCEK et qu'une collaboration avec la Société Makivvik pourrait être envisagée.

<u>Action</u>

- **Envoyer une lettre à la Société Makivvik afin d'explorer les possibilités de collaboration dans le dossier de l'adaptation aux changements climatiques.**

12. Gestion de l'eau

L'analyste de la législation environnementale présente une vue d'ensemble des activités les plus récentes du Comité de recherche sur l'eau potable du Nunavik. Cette présentation est suivie d'une discussion entre les membres sur les questions liées à la gouvernance et à la gestion de l'eau au Nunavik.

13. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*

Il est décidé par les membres que le prochain article pour la chronique verte du magazine *Taqralik* portera sur l'étude du CCEK sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation d'impact et d'autorisation applicables au Nunavik.

b) Examen réglementaire de l'économie bleue de Pêches et Océans Canada

L'analyste de la législation environnementale présente les faits saillants de l'examen réglementaire de l'économie bleue effectué par Pêches et Océans Canada.

c) Table interministérielle fédérale sur les questions autochtones au Québec

Les membres sont informés que le gouvernement du Canada a l'intention d'organiser une série de tables rondes avec différents organismes autochtones au cours des prochains mois. L'objectif de ces rencontres est de permettre aux employés fédéraux du Québec de mieux comprendre les réalités autochtones et de connaître les pratiques exemplaires en matière de consultation des groupes autochtones au Québec. Il est proposé qu'une de ces rencontres mette en vedette les organismes créés en vertu de la CBJNQ et de la Convention du Nord-Est québécois, incluant le CCEK.

d) Groupe de travail du gouvernement du Canada sur l'évaluation de la durabilité environnementale du Nord et de l'Arctique

L'analyste en environnement présente un résumé de la réunion du groupe de travail du gouvernement du Canada sur l'évaluation de la durabilité environnementale du Nord et de l'Arctique qui s'est tenue le 22 février 2023. La création du groupe de travail vise à consolider les différents programmes environnementaux du gouvernement du Canada, y compris le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, afin d'assurer la surveillance, l'évaluation et la gestion durable des terres et des ressources dans le Nord canadien. Le groupe de travail, composé de représentants des différentes régions nordiques, fournira une rétroaction afin d'assurer l'efficacité de l'évaluation de la durabilité environnementale du Nord et de l'Arctique. Les membres conviennent que le CCEK devrait continuer à participer aux réunions du groupe de travail de manière à s'assurer que les particularités du Nunavik soient prises en compte adéquatement.

14. Dates et lieux des réunions en 2023-2024

Il est décidé que les 177e et 178e réunions se tiendront respectivement les 19, 20 et 21 septembre 2023, à Tasiujaq, et les 12 et 13 décembre 2023, à Montréal. La 179e réunion se tiendra au cours de la semaine du 26 février 2024. Le lieu sera déterminé à une date ultérieure.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
Le 30 mai 2023

<u>Annexe - Ordre du jour de la 175e réunion</u>

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la 174e réunion

3. Administration

a) Budget
b) Secrétariat
   i. Ressources humaines
   ii. Adoption de la politique de gestion des ressources humaines et de la rémunération
   iii. Archives
c) Membres
d) Dossiers actifs depuis la 174e réunion, correspondance et gestion administrative
e) Site Web
f) Réunion avec les administrateurs
g) Rapport annuel 2022-2023

4. Rencontre avec des représentants du Village nordique d'Inukjuak et de la Corporation foncière Pituvik

5. Gestion des matières résiduelles et dangereuses

a) Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants, MELCCFP
b) Rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes - suivi

6. Présentation et visite de la centrale hydroélectrique Innavik

7. Évaluations environnementales au Nunavik

a) Mise à jour concernant le rapport de l'étude sur la prise en compte des impacts sociaux

8. Activités minières

a) Site minier Asbestos Hill
b) Phase 2 du projet minier Nunavik Nickel de Canadian Royalties inc.

9. Présentation du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik

10. Législation fédérale et provinciale en matière de protection de l'environnement

a) Loi sur l'évaluation d'impact fédérale
b) Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social provinciale

11. Changements climatiques

12. Gestion de l'eau

13. Divers

a) Chronique verte dans le magazine *Taqralik*
b) Examen réglementaire de l'économie bleue de Pêches et Océans Canada
c) Table interministérielle fédérale sur les questions autochtones au Québec
d) Groupe de travail du gouvernement du Canada sur l'évaluation de la durabilité environnementale du Nord et de l'Arctique

14. Dates et lieux des réunions en 2023-2024